

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2024

Référence
047-2024

Budget principal – Décision
modificative n°2

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Date de la convocation
30/10/2024

Date d'affichage
30/10/2024

A la majorité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 05 novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme LE FOLL Méline donne procuration à REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

Objet de la délibération : Budget principal : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour effectuer les modifications suivantes dans le budget principal :

INVESTISSEMENT DÉPENSES – DIMINUTION DE CRÉDITS	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	
Compte 231 – Immobilisations corporelles en cours - non affecté	23 000,00€
TOTAL	23 000,00€
INVESTISSEMENT DÉPENSES – AUGMENTATION DE CRÉDITS	
Chapitre 021 – Immobilisations corporelles	
Compte 2157 – Matériel et outillage technique	13 000,00€ (acquisition d'un véhicule atelier technique)
Chapitre 023 - Immobilisations en cours	
Compte 231 – opération 42 – Projet de Halle Ouverte	10 000,00€
TOTAL	23 000,00€

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents, de les modifications proposées ci-dessus dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06 novembre 2024

La secrétaire de séance,
Annick LABEYRIE



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

